



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 13 MAI 2016

Date de Convocation

04 mai 2016

Date d’Affichage

20 mai 2016

Nombre de délégués

- En exercice	55
- Présents	39
- Votants	41
- Représentés	02
- Absents	14

L’an deux mille seize, le 13 mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM.

Présents : M.M. SIMARD, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. PENOT, CORBIN, NICOLLE, NICOLAS, SANSOVINI, Mmes QUERMELIN, MASSON, AQUILON, M.M. CHEREAU, JEGO, GAULTIER, AUTHIER, Mme DE SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD, représentant la Communauté de Communes « Des Deux Fleuves », M.M. OZOG, RODRIGUEZ, Mme KLEIN, M. RICHTIN, représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing », Mme PFISTER, M.M. CHIANESE, SIMONET, représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing », M.M. MUNOZ, MOISSON, Mme CHARET, M.M. LECONTE, TOUZEAU, ALLAIN, représentant la Communauté de Communes « Bocage Gâtinais », Mmes ROBBE, FAUCONNET, M. CHOMET, Mmes HECTOR, BOUNIOUX, VILLIERS, AUBRY, M. YWANNE, représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois ».

Représentés : M. VARY représenté par Mme MASSON, M. DENORMANDIE représenté par Mme AUBRY.

Absents : M.M. BERGAMASCHI, LENARDUZZI, DA SILVA, BUZZI, LEDOUX, OLLAR, Mme FONTENAILLE, M.M. MARTIN, DALICIEUX, Mme DUBREUCQ, M.M. BOITEUX, CHAUVET.

Absents excusés : M. FONTAINE, Mme ROUSSELET.

Etaient également présents :

- Mme Dominique PIQUOIS, déléguée suppléante,
- M. Jean-Pierre DOUSSOT, délégué suppléant,
- Mme Andrée ZAÏDI, Directrice du SIRMOTOM.

Secrétaire de séance : Béatrice JOUREL, Sténotypiste indépendante.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves JEGO.

(Madame ZAÏDI procède à l'appel)...

M. JEGO : Bonjour à tous. Le quorum étant atteint, nous pouvons utilement commencer nos délibérations.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Approbation des Procès-Verbaux du 14 mars et du 25 mars 2016 ;

COMMANDE PUBLIQUE

- Autorisation donnée au Président à passer l'avenant n°5 au « *lot n°1 - Collectes en porte à porte et maintenance des bacs* » avec la Société AUBINE, relatif au marché pour la collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, transport et mise en décharge des encombrants, entretien et maintenance des bacs et des bornes et collecte des dépôts sauvages
- Autorisation donnée au Président à passer l'avenant n°6 au « *lot n°2 - Rechargement, transport et mise en décharge des encombrants* » avec la Société COVED, relatif au marché pour la collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, transport et mise en décharge des encombrants, entretien et maintenance des bacs et des bornes et collecte des dépôts sauvages
- Autorisation donnée au Président à passer l'avenant n°7 au « *lot n°3 - Collecte des points d'apports volontaires et entretien maintenance des bornes* » avec la Société COVED, relatif au marché pour la collecte des ordures ménagères, des encombrants, des collectes sélectives, transport et mise en décharge des encombrants, entretien et maintenance des bacs et des bornes et collecte des dépôts sauvages
- Autorisation donnée au Président à lancer un Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A.) pour la fourniture de bacs pour la collecte des ordures ménagères et à la collecte sélective des emballages des communes du SIRMOTOM

FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

- Autorisation donnée au Président à mettre en place le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

- Modification du règlement intérieur des déchetteries du SIRMOTOM
- Autorisation donnée au Président à signer une convention financière relative à un évènement concernant l'alimentation et l'agriculture avec la Mairie de Montereau-Fault-Yonne
- Affaires et questions diverses.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 14 MARS ET 25 MARS 2016

M. JEGO : Je vous ai fait parvenir ces procès-verbaux.

Y a-t-il des remarques ? (Non). Je remercie notre sténotypiste qui rédige toujours des procès-verbaux de qualité.

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Ils sont approuvés à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PASSER L'AVENANT N°5 AU « LOT N°1 - COLLECTES EN PORTE A PORTE ET MAINTENANCE DES BACS » AVEC LA SOCIETE AUBINE, RELATIF AU MARCHE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES SELECTIVES, TRANSPORT ET MISE EN DECHARGE DES ENCOMBRANTS, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BACS ET DES BORNES ET COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES

M. JEGO : Ce marché (lot 1) est attribué à la société AUBINE. Il comprend un certain nombre d'éléments modificatifs, quasiment exclusivement concernant Montereau. Avez-vous des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est adopté.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PASSER L'AVENANT N°6 AU « LOT N°2 - RECHARGEMENT, TRANSPORT ET MISE EN DECHARGE DES ENCOMBRANTS » AVEC LA SOCIETE COVED, RELATIF AU MARCHE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES SELECTIVES, TRANSPORT ET MISE EN DECHARGE DES ENCOMBRANTS, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BACS ET DES BORNES ET COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES

Mme ZAÏDI : L'avenant n°6 est relatif au lot n°2. Un changement d'indice ayant une incidence financière, nous devons passer un avenant.

M. JEGO : Y a-t-il des remarques ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

C'est approuvé.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PASSER L'AVENANT N°7 AU « LOT N°3 - COLLECTE DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES ET ENTRETIEN MAINTENANCE DES BORNES » AVEC LA SOCIETE COVED, RELATIF AU MARCHE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DES ENCOMBRANTS, DES COLLECTES SELECTIVES, TRANSPORT ET MISE EN DECHARGE DES ENCOMBRANTS, ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES BACS ET DES BORNES ET COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES

Mme ZAÏDI : A l'époque où nous avons constitué le cahier des charges, nous n'avions pas de points d'apports volontaires enterrés. Cet avenant a donc pour objet l'intégration d'un prix de lavage/désinfection, d'entretien et de maintenance des bornes enterrées.

M. JEGO : Y a-t-il des questions ? (Non).
Qui s'abstient ? (0 voix).
Qui est contre ? (0 voix).
C'est approuvé.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER UN MARCHE A PROCEDURE
ADAPTEE (M.A.P.A.) POUR LA FOURNITURE DE BACS POUR LA COLLECTE DES
ORDURES MENAGERES ET A LA COLLECTE SELECTIVE DES EMBALLAGES DES
COMMUNES DU SIRMOTOM**

M. JEGO : Ce point est retiré de l'ordre du jour pour des raisons de procédure.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A METTRE EN PLACE LE REGIME
INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE
ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

M. JEGO : Nous n'avons pas le choix. La mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire est obligatoire.
Y a-t-il des questions ? (Non).
Qui s'abstient ? (0 voix).
Qui est contre ? (0 voix).
C'est approuvé.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETTERIES DU SIRMOTOM

Mme ZAÏDI : Les déchetteries connaissent des modifications, notamment dans la nature des déchets apportés. Suite à des problématiques de compréhension, nous avons supprimé l'annexe jointe et nous avons réinscrit clairement dans le règlement intérieur les déchets acceptés en déchetterie. Nous les avons énumérés.

M. JEGO : Il s'agit d'une précision. Tout ce qui ne figure pas dans la liste n'est pas accepté. Auparavant, tout ce qui n'était pas interdit était susceptible d'être autorisé.
Y a-t-il des remarques ?

M. MOISSON : Comment font les petites communes pour évacuer notamment les déchets d'amiante ? Maintenant, vous ne les prenez plus à votre compte, les communes sont obligées de payer 500 € la tonne, plus 35 € le sac. Avant, vous les preniez.

M. JEGO : Oui, mais la réglementation a changé. Ce n'est pas nous qui l'avons décidé.

M. MOISSON : Cela coûte cher aux petites communes.

M. JEGO : Je sais.

M. MOISSON : N'auriez-vous pas une solution pour aider les petites communes ?

M. JEGO : Nous devons regarder si nous ne pouvons pas créer une filière organisée pour l'amiante. Quel volume ces déchets représentent-ils ?

M. MOISSON : La dernière fois, nous en avons pris pour environ 600 kilos, soit 6 sacs à 35 € pièce.

M. JEGO : La mairie faisait-elle des travaux ?

M. MOISSON : Non, il s'agissait de déchets sauvages.

M. JEGO : C'est l'éternel problème des déchets sauvages.

M. MOISSON : Je pense que c'est un gros problème pour tout le monde.

M. JEGO : Oui. Nous n'avons pas trouvé de solution. Vous avez donc apporté ces déchets chez DEPOLIA et quel a été le coût ?

M. MOISSON : Cela nous a coûté environ 800 € pour 650 kilos de fibre d'amiante.

M. JEGO : Nous pourrions contacter DEPOLIA pour négocier un contrat global associant toutes les communes du SIRMOTOM avec une remise qui permette de réduire les coûts. Ainsi, quand une commune déposerait des déchets, elle s'inscrirait dans ce contrat.

M. MOISSON : Nous ne sommes pas la seule commune concernée. DEPOLIA a voulu faire une sorte de contrat, mais aussi cher que pour un particulier. Les dépôts sauvages relèvent de l'incivilité et ils coûtent chers aux communes.

Mme ZAÏDI : Nous prenons en charge les dépôts sauvages.

M. MOISSON : A partir de 5 m³.

Mme ZAÏDI : Vous pouvez regrouper plusieurs dépôts sauvages.

M. MOISSON : Si nous avons 4 m³, nous ne pouvons pas déposer.

Mme ZAÏDI : Si vous avez 4 m³, nous irons vous les chercher. Il n'y a pas de problème. Nous imposons 5 m³ pour ne pas avoir à aller chercher 500 kilos.

Un délégué : Peu importe les déchets ?

Mme ZAÏDI : Non. Par exemple, nous ne vous prendrons pas les déchets amiantés. Nous n'avons pas le droit de les toucher. L'exploitant qui vient n'a pas le droit de les récupérer. C'est la réglementation qui l'impose.

M. MOISSON : Une petite commune de 198 habitants (Diant) n'a pas les moyens.

M. JEGO : Si vous avez 4 ou 5 m³, nous venons les chercher. C'est déjà un plus. Concernant l'amiante, je propose que nous demandions à DEPOLIA un contrat global pour toutes les communes du SIRMOTOM.

M. MOISSON : Ce serait intéressant.

M. JEGO : Quitte à faire participer le SIRMOTOM et les communes. Cela vous aiderait dans vos démarches.

M. MOISSON : Oui. Je me suis occupé de 650 kilos. Il a fallu les emmener à Ecuelles, acheter les sacs, etc. C'est cher pour une petite commune.

M. JEGO : Je comprends. Nous allons regarder. Les dépôts sauvages sont un fléau. Y a-t-il d'autres questions ?

M. PATY : J'ai trouvé un dépôt sauvage. Nous avons retrouvé l'adresse de ceux qui l'avait déposé. Nous avons porté plainte au commissariat, mais nous avons reçu une lettre du procureur selon laquelle la plainte était irrecevable.

Mme ZAÏDI : J'aimerais que vous nous l'envoyiez.

M. JEGO : Oui, c'est intéressant.

Mme ZAÏDI : Nous avons un groupe de travail au GEDEM (association des syndicats de Seine-et-Marne) sur cette problématique. Lors de la dernière réunion, un procureur était justement présent. Il nous disait qu'il était hors de question que les dépôts de plainte soient classés sans suite. J'aimerais donc avoir votre courrier.

M. PATY : Entendu.

M. JEGO : Normalement, le procureur doit au minimum ouvrir une enquête préliminaire pour examiner la situation. Vous avez aussi la possibilité de mettre une amende. Si vous avez pris l'arrêté municipal adéquat, vous pouvez aussi sanctionner. Il faut faire passer aux communes les arrêtés à prendre. En ayant le nom de la personne, vous pouvez lui mettre une amende. Charge à elle de justifier qu'elle n'a pas déposé ces déchets.

M. TROUVE : Si vous avez son adresse, vous pouvez aussi redéposer les déchets devant sa porte. Elle ne recommencera pas !

M. JEGO : A condition que cela ne dépasse pas 5 m³ !

M. TROUVE : J'ai lu dans le Parisien qu'un Maire l'avait fait. C'est la bonne sanction !

M. JEGO : Au titre des pouvoirs de police du Maire, vous pouvez appliquer une amende.

Mme ZAÏDI : Il faut un règlement intérieur et un arrêté. Si vous les voulez, nous pouvons vous les transmettre.

M. JEGO : Y a-t-il d'autres questions ? (Non).

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

Le règlement intérieur de nos déchetteries est approuvé.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION FINANCIERE
RELATIVE A UN EVENEMENT CONCERNANT L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
AVEC LA MAIRIE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE**

M. JEGO : Il s'agit d'un salon sur les questions d'alimentation et de gaspillage alimentaire pour lequel nous sommes partenaire. Il a rencontré un grand succès l'an passé. L'objectif est aussi d'inciter les gens à mieux trier. Ce combat n'est pas si simple.

Mme ZAÏDI : Nous notons malgré tout une grande amélioration.

M. JEGO : Y a-t-il des remarques ?

Mme FAUCONNET : Que représentent les 15 K€ par rapport à la somme totale ?

Mme ZAÏDI : Nous n'irons pas au-delà de 15 K€.

M. JEGO : Le salon coûte 80 K€ environ.

Tout le monde est-il d'accord ? (Oui).

C'est adopté.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Mme DE SAINT LOUP : J'ai reçu un coup de téléphone, car les têtes de 20 poules ont été enlevées dans un poulailler au-dessus de chez moi. Que fait le Maire ? !

M. JEGO : Il faut dire aux gens qu'il y a des animaux sauvages.

Mme DE SAINT LOUP : La fouine se nourrit de têtes de poules.

M. JEGO : Elle coupe les têtes.

Mme DE SAINT LOUP : Un matin dans un lotissement, un habitant a vu une poule dans la gueule d'un renard. Après constat, il manquait effectivement une poule dans le poulailler.

M. JEGO : Cela s'appelle la nature, la biodiversité, la vie...

Mme DE SAINT LOUP : Oui, mais que fait le Maire ? Je pourrais proposer des piègeurs, mais les écologistes ne seraient pas vraiment d'accord !

M. JEGO : Y a-t-il d'autres questions ?

Mme PFISTER : Je suis de Lorrez-le-Bocage. Les modifications d'horaires de la collecte des déchets du mardi sont-ils incompressibles ? Certains se plaignent du fait que la collecte passe à 6 H 30 au lieu de 7 H 30. J'ai promis de poser la question, même si je connais déjà la réponse.

M. JEGO : C'est vrai, la nouvelle collecte a suscité quelques questions, tout particulièrement à Montereau. Nous allons essayer de regarder, mais je ne suis pas sûr que nous parvenions à décaler les horaires. Vous pouvez arguer que la TEOM va diminuer de 10 %. Nous leur demandons en contrepartie le petit effort de trier.

Mme FAUCONNET : Cela n'a pas de rapport avec la question !

M. JEGO : Si.

Mme FAUCONNET : C'est noyer le poisson !

M. JEGO : Non, il s'agit de rendre les gens responsables. Un ramassage à l'heure souhaitée coûte beaucoup plus cher. Nous avons fait un effort de rationalisation de la dépense, mais il y a des inconvénients. Nous avons de meilleurs résultats sur les collectes exceptionnelles. Après, si nous recalons un horaire à un endroit, nous devons le faire partout ailleurs. Par ailleurs, la tournée doit bien commencer et finir quelque part.

Mme ZAÏDI : Il n'y a que 6 camions pour 52 000 habitants, soit 20 000 foyers.

M. JEGO : Vous nous sollicitez pour changer les horaires. Quand nous pouvons essayer de les recaler, nous le faisons, mais ce n'est pas toujours possible.

Mme PFISTER : Je devais poser la question.

M. JEGO : Vous avez bien fait. Si nous écoutions les gens, il faudrait toujours passer aux heures où ils seront les moins dérangés.

Mme PFISTER : Le retrait à la carte serait bien. Il faudrait y penser.

Mme ZAÏDI : Ce n'est pas le même coût ! La facturation sera plus élevée.

M. JEGO : Essayer de limiter les coûts tout en gardant le service est compliqué. Nous avons vu des syndicats partir sur de nouvelles modalités et reculer, car c'était une catastrophe. Il faut expliquer. Après, les gens s'adaptent. Il faut bien que le ramassage passe à 5 H 00 à certains endroits et à 7 H 00 à d'autres.

Mme ZAÏDI : Pour certains, le ramassage a lieu à 20 H 00.

M. JEGO : Y a-t-il d'autres questions ?

M. LECONTE : Auparavant, le ramassage des poubelles jaunes avait lieu tous les 15 jours. Maintenant, il a lieu tous les lundis. Ce passage plus fréquent aura-t-il une répercussion sur les charges ?

M. JEGO : La TEOM baisse cette année de 10 %.

M. LECONTE : Même si le camion passe toutes les semaines ?

M. JEGO : Oui, il s'agit d'une réorganisation des tournées.

M. LECONTE : Même s'il passe à 21 H 00 ?

Mme ZAÏDI : Cela ne change rien.

M. JEGO : Nous regardons. Nous recalons ce que nous pouvons. N'hésitez pas à nous le signaler. Toutefois, les résultats sont meilleurs dès le premier mois.

Mme ZAÏDI : Oui, c'est flagrant. Nous avons une baisse du tonnage des ordures ménagères de 100 tonnes avec un report de près de 80 % sur les recyclables (verts, emballages et JRM).

M. JEGO : Les gens trient mieux.

Mme ZAÏDI : Comme les gens s'aperçoivent qu'ils n'ont pas de place dans les bacs, ils trient. Dès le 1^{er} mois, nous avons également un report de plus de 20 % sur nos déchetteries. Les gens sont obligés de faire un effort. Il n'y a pas de raison que cela ne dure pas.

M. JEGO : Il y a 20 ans, j'étais chez des amis en Suisse et ils avaient un sac à ordures ménagères en plastique. Je les voyais compacter les boîtes pour les faire rentrer. Dans cette ville, on ne pouvait sortir les poubelles que dans les sacs officiels. Ces sacs étaient payants. Les gens prenaient donc soin de tout compacter, car le sac leur coûtait cher. Il faut mettre en place des mesures pour inciter. Aujourd'hui, comme nous passons moins souvent, les gens trient davantage. C'est malheureux, mais la vertu passe par la punition.

M. TROUVE : A Salins, nous n'avons pas à nous plaindre. Le camion passait tous les 15 jours. Maintenant, il passe toutes les semaines.

M. JEGO : Y a-t-il d'autres questions ? (Non).
Je vous souhaite une bonne soirée !

La séance est levée à 19 H 20